



Aéroports De Paris

SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE L'AÉRODROME DE PARIS - ORLY (VAL DE MARNE)

PLAN DE DÉGAGEMENT

A1

PLAN D'ENSEMBLE EXTRAIT

Vérifié et proposé
par le Chef de la
Division Infrastructure,

Orly le 29 Avril 1988

C. BRAISAZ

Visé par le Directeur
de l'Architecture et de
l'Ingénierie.
Sousigné, par délégation
l'Adjoint au Directeur,

Orly le 29 Avril 1988

Ph. EME

AFFAIRE N° 70 000

Approuvé par décret du 5 juin 1992

P.K.G.I.N

Echelle	Numéro	Index	Dressé et dessiné	Date
1/50.000	OL.1.43.100	B	C. DELPIERRE Cabinet SANSON	Avril 1988

ALTITUDE DE L'AÉRODROME : 89 mètres N.G.F.

LÉGENDE

.....
Limite de commune.

ORLY

Commune dont le territoire ou une partie du territoire est couvert par une servitude de hauteur égale ou inférieure à 50 mètres

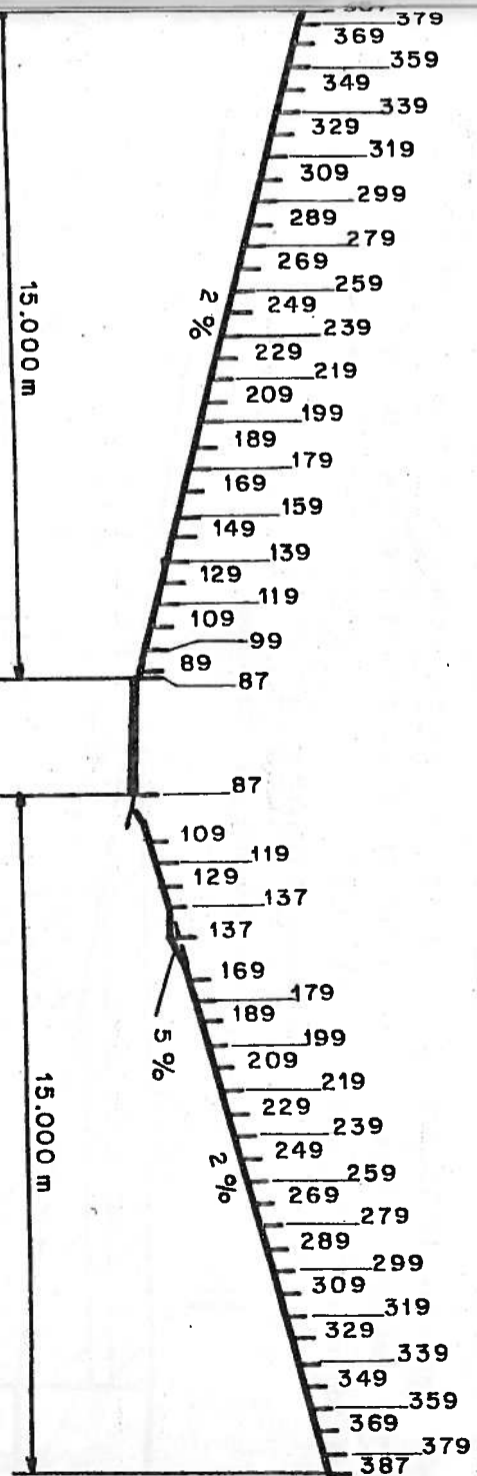
CRÊTEIL

Commune intéressée par les servitudes aéronautiques.

Zone où la hauteur des obstacles est limitée à 0,50 mètre au-dessous de la ligne des feux.

PROFIL EN LONG

Q Q'



PROFIL EN TRAVERS

b b'

